

Consultations prébudgétaires de 2018-2019 pour le Nouveau-Brunswick

Recommandations de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick



Octobre 2017

Introduction

En vue de la publication du budget provincial pour 2018-2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a sollicité l'apport des parties prenantes et du grand public. Le document suivant a été préparé par le personnel de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) en collaboration avec le Comité d'action sociale de l'ATSNB. L'ATSNB est l'organisme réglementaire et association professionnelle qui représente près de 1 900 membres à l'échelle de la province.

Le ministère des Finances a publié un document de travail intitulé *Consultations prébudgétaires de 2018-2019*, qui expose les progrès que la province a réalisés afin de réduire son déficit, tout en donnant priorité aux emplois, à l'éducation et aux soins de santé. Le document donne en outre un aperçu des sources de recettes de la province et des secteurs principaux où les fonds sont dépensés. Les recommandations formulées dans le présent document répondent aux quatre questions posées par le ministère des Finances dans son document de travail intitulé *Consultations prébudgétaires*.

Quelle est votre opinion sur les progrès financiers réalisés à ce jour?

L'ATSNB félicite le gouvernement provincial de l'engagement qu'il a pris afin de réduire le déficit provincial tout en maintenant les programmes sociaux qui sont importants pour les gens du Nouveau-Brunswick. Selon le document de travail intitulé *Consultations prébudgétaires de 2018-2019* :

Les deux secteurs où le gouvernement provincial affecte le plus de fonds sont ceux de la santé et des soins aux aînés et de l'éducation. Ensemble, ils comptent pour environ 57 p. cent de nos dépenses. Si l'on tient aussi compte de nos dépenses en services sociaux, deux dollars sur trois sont affectés à la santé et aux soins aux aînés, à l'éducation et aux services sociaux.

L'ATSNB est d'avis que de tels investissements dans la santé et les soins aux personnes âgées, l'éducation et les services sociaux sont essentiels pour assurer la productivité et la santé physique, émotionnelle et mentale de la population. L'ATSNB appuie une stratégie de réduction graduelle du déficit afin de protéger les programmes sociaux.

Le gouvernement provincial fait état d'une réduction du déficit de plus de 480 millions de dollars depuis 2013-2014. La constatation est positive, mais il est toujours difficile d'établir un équilibre entre la gestion des coûts et la prestation de services et de programmes de qualité à la population. Il est essentiel que des mesures visant à réduire les coûts ne soient pas prises au dépens des membres les plus vulnérables de notre société.

Grâce aux progrès déjà réalisés, le gouvernement provincial prévoit atteindre l'équilibre budgétaire en 2020-2021. L'équilibre budgétaire, qui permet d'éliminer les coûts du service de la dette, est encourageant parce qu'il permettra de réinvestir les ressources dans des programmes sociaux ou autres. Lorsque l'équilibre budgétaire est réalisé, il est essentiel que les gens du Nouveau-Brunswick soient consultés avant de décider de la façon dont les fonds en question seront affectés. De plus, il faudra faire une planification qui protégera la province d'un autre accroissement de la dette.

L'amélioration de la croissance économique est l'un des éléments clés de la réduction du déficit provincial. L'ATSNB appuie fermement les tentatives novatrices d'augmenter les recettes de manière écologique et responsable.

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a publié un modèle pour la tarification du carbone à adopter à l'échelle du Canada d'ici à 2018 et a établi un filet de sécurité qui s'appliquera dans les provinces et territoires qui n'ont pas de système de tarification de la pollution par le carbone en place d'ici à 2018. L'ATSNB appuie des mesures visant la protection de l'environnement, tout en encourageant le gouvernement provincial à réfléchir sur les façons d'établir un régime d'imposition dans le cadre duquel les personnes à faible revenu ne sont pas les personnes les plus sévèrement touchées. Afin de favoriser l'emploi, il est essentiel que des obstacles à l'emploi ne soient pas créés pour les gens qui habitent les régions rurales et qui ont besoin de véhicules à essence pour se rendre au travail.

L'augmentation des ventes de maisons a été mentionnée comme indicateur de l'amélioration de la croissance économique dans la province. Il est encourageant de voir que des personnes s'installent dans la province, mais l'ATSNB fait remarquer qu'il est important que la province tienne compte du niveau d'endettement personnel (dettes contractées sur le marché du crédit) des gens du Nouveau-Brunswick. Afin qu'une collectivité soit prospère, les particuliers, et non seulement la province, doivent être prospères. Il faut assurer à la population du Nouveau-Brunswick des programmes de gestion des finances afin de favoriser le mieux-être financier.

Selon vous, quelles devraient être les prochaines étapes de notre cheminement vers la viabilité financière?

L'ATSNB est d'avis que les investissements dans la prévention et l'intervention précoce sont essentiels afin de créer des collectivités en santé et productives et que les travailleurs sociaux ont un rôle clé à jouer à l'appui de telles initiatives. Pour que le Nouveau-Brunswick soit viable sur le plan financier, les gens doivent avoir accès aux ressources dont ils ont besoin pour prévenir ou réduire leur dépendance future sur le système de santé ou des programmes sociaux.

Dans le *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016* publié par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, la province a reçu une note de « C » pour accessibilité quant aux délais pour l'accès aux services de santé. Selon le fiche de rendement, l'accès en temps opportun aux services de santé mentale améliorerait la qualité de vie et réduirait les hospitalisations. Les plus de 1 900 travailleuses sociales et travailleurs sociaux immatriculés dans la province ont les compétences qu'il faut pour fournir des services de soutien aux personnes atteintes de maladies mentales ou aux prises avec des dépendances.

Les travailleurs sociaux peuvent aussi jouer un rôle important en appuyant la population vieillissante du Nouveau-Brunswick. En adoptant une approche holistique, les travailleurs sociaux peuvent aider les personnes âgées à mener une vie saine de manière le plus autonome possible. Une approche qui privilégie les soins à domicile afin d'éviter ou de reporter le placement dans un établissement peut donner lieu à des économies tout en permettant aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur collectivité. Le rapport publié en 2017 et intitulé *Aînés en transition : Cheminements dans le continuum des soins*, explique que le fait de reporter d'un mois l'entrée dans un établissement d'une personne qui peut profiter de services dans la collectivité peut permettre au système de fournir des services importants aux autres.

Exemple : Dans un système qui compte 30 000 lits de soins en hébergement et où la durée moyenne du séjour est de 20 mois, si l'on réduisait d'un mois seulement la durée du séjour de chaque nouveau client, près de 1 000 personnes supplémentaires pourraient être servies sans que la capacité du système ait à être augmentée.

Compte tenu de la contribution unique que les travailleurs sociaux peuvent apporter aux efforts de prévention, l'ATSNB encourage le gouvernement provincial à améliorer l'accès aux travailleurs sociaux par l'entremise de programmes financés par des fonds publics, y compris des programmes de santé mentale, et à s'engager à ajouter des travailleurs sociaux dans tous les foyers de soins du Nouveau-Brunswick. En outre, l'ATSNB recommande l'établissement de tribunaux de la santé mentale à l'échelle de la province. Toujours sous le thème de la prévention, l'établissement de tribunaux de la santé mentale dans la province aidera à répondre aux besoins sous-jacents en matière de santé mentale des gens du Nouveau-Brunswick plutôt que d'assurer un système punitif que fait peu pour prévenir la récidive.

Pour appuyer les efforts visant la prévention de la récidive, il est essentiel de répondre aux besoins fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick ; il faut leur donner accès à un revenu suffisant, à une alimentation saine et à un logement sûr. L'ATSNB exhorte le gouvernement provincial à s'engager à réformer le système actuel d'aide au revenu. Dans le cadre de la réforme, il faudrait établir des politiques qui permettent aux gens de faire une transition sans heurt à la population active. Voici des exemples de politiques qui peuvent faciliter et promouvoir la participation à la population active : permettre aux gens de garder davantage de

leurs revenus provenant de l'emploi tout en touchant des prestations ; améliorer l'accès à des garderies abordables. Une augmentation des prestations est essentielle aussi pour répondre aux besoins fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick. De plus, il faudra mettre l'accent sur l'appui des initiatives de Logement d'abord et la création de logements accessibles et abordables.

Y a-t-il des possibilités qui compléteront nos efforts pour soutenir les emplois, l'éducation et les soins de santé?

Un rapport publié en 2014 par Statistique Canada intitulé *Les personnes avec incapacité et l'emploi*, signale que le taux d'emploi des personnes handicapées du Canada était de 49%, par rapport au taux de 79 % pour les gens du Canada non handicapés. La statistique renforce la constatation que les personnes handicapées ne sont pas bien représentées dans la population active et qu'elles constituent un important potentiel inexploité. Dans les efforts que l'ATSNB déploie afin d'appuyer l'emploi, elle exhorte le gouvernement provincial à mettre davantage l'accent sur le soutien aux personnes handicapées pour leur permettre de participer à la population active. En outre, le gouvernement provincial doit donner l'exemple en veillant à ce que des personnes qui ont toutes sortes de handicaps travaillent au sein de la fonction publique, notamment les personnes ayant une déficience physique ou un trouble de mobilité, une déficience intellectuelle ou un trouble du développement, un trouble d'apprentissage, une maladie mentale, la surdité ou une diminution de l'ouïe, la cécité ou une basse vision, ou un handicap lié à la souplesse, à la dextérité, à la douleur ou à la mémoire.

La pleine participation des personnes handicapées à la population active crée la possibilité de combler une pénurie de personnel et d'augmenter la productivité dans le milieu de travail ainsi que d'offrir à une population qui a toujours été marginalisée une autonomie financière accrue.

La province du Nouveau-Brunswick est d'avis que la vente du cannabis peut être une source de recettes. Compte tenu des risques bien documentés qui sont liés à la consommation de cannabis, il est essentiel que les jeunes et le grand public soient sensibilisés aux risques et qu'ils reçoivent des renseignements sur la consommation de cannabis à risques moins élevés. L'ATSNB recommande que la province lance une campagne de sensibilisation sur la consommation de cannabis à des fins récréatives et qu'elle investisse dans des travailleurs sociaux qui peuvent aider à offrir de tels programmes essentiels.

Quelles difficultés et possibilités économiques et financières se présentent à l'horizon, pour lesquelles il faut commencer à se préparer aujourd'hui?

Selon le rapport de 2017 intitulé *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*, « Le Nouveau-Brunswick compte 147 929 aînés, ce qui correspond à 19,5 % de la population. D'ici 2038, si la tendance actuelle se maintient, on prévoit que 31,3 % de la

population du Nouveau-Brunswick seront des aînés. » Afin de se préparer pour le vieillissement de la population, la province doit investir dans des ressources physiques et humaines.

L'investissement dans des logements accessibles et abordables permet non seulement aux personnes âgées de demeurer chez elles au lieu d'entrer dans un établissement, mais il peut permettre de répondre aussi aux besoins des personnes handicapées. L'application des principes de la conception universelle (la conception de produits qui sont utiles pour tous) à la planification des services provinciaux sera de plus en plus importante à mesure que la population vieillit. Dans son rapport publié en 2016 et intitulé *Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé*, l'Organisation mondiale de la santé a dit que la création d'environnements favorables aux personnes âgées était parmi ses cinq objectifs stratégiques principaux. L'accent mis par le Nouveau-Brunswick sur la création de collectivités-amies des personnes âgées continuera d'être un aspect important de la promotion du mieux-être.

L'autre élément important du soutien aux particuliers pour leur permettre de rester dans leurs collectivités est la participation de travailleurs de soutien fiables et compétents. Les travailleurs sociaux participent souvent à l'élaboration de plans de soutien pour les personnes âgées ou handicapées. Ces plans de soutien sont souvent axés sur les services de travailleurs de soutien qui aident les particuliers à accomplir des activités quotidiennes, comme les soins personnels, les tâches ménagères et l'acquisition des compétences de base. Les travailleurs sociaux dépendent des services fournis par les travailleurs de soutien pour assurer la sécurité, la santé et l'inclusion sociale des gens du Nouveau-Brunswick. Malgré la nature essentielle de tels services, le recrutement et le maintien en poste de travailleurs de soutien compétents continuent de poser problème au Nouveau-Brunswick. Selon le rapport de 2011 intitulé *Human Service Workers: A report regarding their working conditions*, les salaires peu élevés constituent un obstacle au recrutement et au maintien en poste des travailleurs, et c'est pourquoi certaines agences peuvent avoir de la difficulté à continuer de fournir des services. L'ATSNB exhorte le gouvernement provincial à investir considérablement dans les travailleurs de soutien, notamment en augmentant les salaires horaires des travailleurs de soutien.

Les aidants naturels sont tout aussi importants — les personnes qui offrent un soutien sans rémunération aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Les aidants naturels constituent le pilier invisible du système de soins de santé, lequel ne saurait pas fonctionner sans eux. Selon le document intitulé *Cadre d'action visant à orienter la stratégie nationale pour les aînés du Canada*, publié en 2015 par l'Association médicale canadienne, en 2007, les aidants non rémunérés « auraient passé 10 fois plus de temps à prodiguer des soins à domicile que les aidants rémunérés : près de 3,1 millions d'entre eux auraient donc fourni 1,5 milliard d'heures

de soins. » Il est essentiel d'investir dans des soutiens qui permettent aux aidants naturels de continuer à jouer un tel rôle. Même si des heures suffisantes de service, y compris la relève, sont essentielles, des recherches menées par des étudiants du programme de premier cycle en travail social de la St. Thomas University montrent que le soutien émotionnel conjugué à l'aide pour naviguer les systèmes de prestation de services sont au centre des efforts visant à permettre aux aidants naturels de continuer à offrir des services de soutien. Les travailleurs sociaux, surtout ceux qui travaillent au sein des collectivités, sont en mesure d'offrir un tel soutien aux aidants naturels. L'ATSNB recommande que le gouvernement provincial officialise le soutien des aidants naturels et donne accès à de l'aide pour naviguer les systèmes de prestation de services.

Conclusion

En résumé, L'ATSNB présente les recommandations suivantes au gouvernement provincial en vue de la préparation du budget de 2018-2019 :

- que la province veille à ce que l'établissement d'un régime d'imposition du carbone ne crée pas d'obstacles à l'emploi et que les personnes à faible revenu ne soient pas les personnes les plus sévèrement touchées ;
- que la province assure à la population du Nouveau-Brunswick l'accès à des ressources en gestion des finances afin de favoriser le mieux-être financier personnel et familial ;
- que la province améliore l'accès aux travailleurs sociaux par l'entremise de programmes financés par des fonds publics, y compris des programmes de santé mentale, et s'engage à ajouter des travailleurs sociaux dans tous les foyers de soins du Nouveau-Brunswick ;
- que la province établisse des tribunaux de la santé mentale à l'échelle de la province ;
- que la province s'engage à réformer le système actuel d'aide au revenu et appuie des initiatives de Logement d'abord ;
- que la province mette davantage l'accent sur le soutien aux personnes handicapées pour leur permettre de participer à la population active et veille à ce que des personnes qui ont toutes sortes de handicaps travaillent au sein de la fonction publique ;
- que la province lance une campagne de sensibilisation sur la consommation du cannabis à des fins récréatives et qu'elle investit dans des travailleurs sociaux qui peuvent aider à offrir de tels programmes essentiels dans les écoles ;
- que la province investisse dans des logements accessibles et abordables, applique les principes de conception universelle aux services provinciaux et continue d'appuyer la création de collectivités-amies des personnes âgées ;

- que la province investisse considérablement dans les travailleurs de soutien, notamment en augmentant les salaires horaires des travailleurs de soutien ;
- que le gouvernement provincial officialise le soutien des aidants naturels et donne accès à de l'aide pour naviguer les systèmes de prestation de services.

L'ATSNB est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte de formuler les recommandations susmentionnées pour le gouvernement provincial et collaborerait avec plaisir avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de donner suite à ces recommandations. L'ATSNB est d'avis que la collaboration est essentielle pour créer un Nouveau-Brunswick sain, heureux et dynamique.

Bibliographie

Agrément Canada et l'Association canadienne de soins et services à domicile, 2005. *Home Care in Canada: Advancing Quality Improvement and Integrated Care.*

<http://www.cdnehomecare.ca/media.php?mid=4328>

Association médicale canadienne, 2015. *Cadre d'action visant à orienter la stratégie nationale pour les aînés du Canada.*

http://www.caep.ca/sites/caep.ca/files/caep/files/final_policy_framework_fr_-24_aout.pdf

Campbell, M.A., Canales, D.D., Wei, R., Totten, A.E., Macaulay, W.A., & Wershler, J.L. (2015). « Multidimensional evaluation of a mental health court: Adherence to the risk-need-responsivity model ». *Law and Human Behavior*, 39(5), 489–502.

Collaborative Group Process, 2012. *Human service practitioners and their future employment in their various support roles in New Brunswick social and protective services.*

http://www.metapra.com/Collaborative_group_process_FINAL_REPORT_March_30_2012.pdf

Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2016. *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016.* <https://www.csnb.ca/fiche-rendement-systeme-sante#.WfX4VE0ixMs>

Environnement et Changement climatique Canada, 2017. *Document technique relatif au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone.*

<http://publications.gc.ca/site/fra/9.836475/publication.html>

Institut canadien d'information sur la santé, 2017. *Aînés en transition : Cheminements dans le continuum des soins.*

<https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/seniors-in-transition-report-2017-fr.pdf>

Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick, 2017. *Consultations prébudgétaires de 2018-2019.*

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/consultations/ConsultationsPrebudgetairesDe2018-019.pdf>

Organisation mondiale de la santé, 2016. *Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé.*

http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_17-fr.pdf?ua=1

Prêts, disponibles et capables, 2015. *Le Savoir d'entreprise : embaucher des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.*

http://fr.readywillingable.ca/wp-content/uploads/3/2015/11/15_CACL_1566_RWA_BusinessCase-FactSheet_French_FA_WEB-2.pdf

Province du Nouveau-Brunswick, 2013. *Profil de la population active du Nouveau-Brunswick*. <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/Emp/Profil-PopulationActiveDuNB.pdf>

Province du Nouveau-Brunswick, 2017. *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*. <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sdds/pdf/Seniors/UneStrategieSurLeVieillissementPourLeNB.pdf>

Statistique Canada, 2014. *Regards sur la société canadienne: Les personnes avec incapacité et l'emploi*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14115-fra.pdf>

Team Plus Consultants for the Association of New Brunswick Family Support Worker Agencies, 2011. *Human Service Workers: A report regarding their working conditions*.

Winter, Jennifer, 2017. *The effect of Carbon Pricing on Canadian Households*. University of Calgary. The School of Public Policy. <https://www.policyschool.ca/effect-carbon-pricing-canadian-households/>